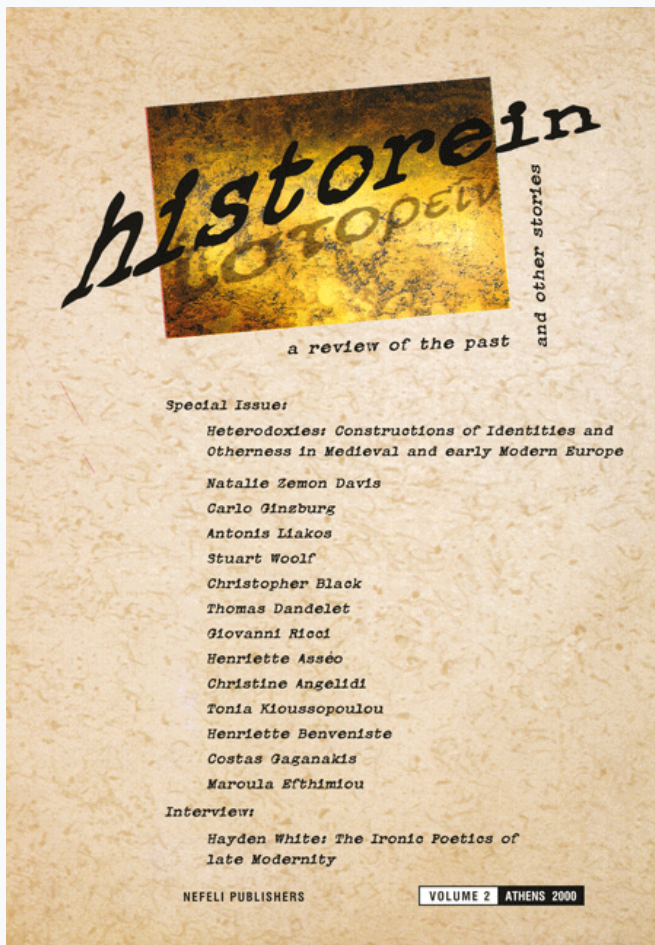


Historein

Vol 2 (2000)

Heterodoxies: Constructions of Identities and Otherness in Medieval and Early Modern Europe



Les 'jeunes' face au Prince. Le contrôle des violences rituelles dans la Duché de Ferrare (1452-1574)

Giovanni Ricci

doi: [10.12681/historein.115](https://doi.org/10.12681/historein.115)

Copyright © 2012, Giovanni Ricci



This work is licensed under a [Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/).

To cite this article:

Ricci, G. (2001). Les 'jeunes' face au Prince. Le contrôle des violences rituelles dans la Duché de Ferrare (1452-1574). *Historein*, 2, 97-108. <https://doi.org/10.12681/historein.115>

*Les “jeunes”
face
au Prince.
Le contrôle
des violences
rituelles
dans le Duché
de Ferrare
(1452-1574)*

Giovanni Ricci

Pendant longtemps les “jeunes” ont formé un groupe rituel plutôt qu’une simple classe d’âge. Nous savons bien qu’au Moyen Age et au début des Temps Modernes il a été accordé aux jeunes (et aux femmes) l’autorisation à représenter des exigences niées à d’autres.¹ Mais leurs transgressions, d’abord prévues et dans certaines limites tolérées, ont fini par entrer en conflit implacable avec de nouvelles exigences du pouvoir. Ce qui explique un bras de fer ayant pour enjeu la constitution de normes formelles univoques, d’où les jeunes sont sortis vaincus. Les violences rituelles ont offert un terrain privilégié à cette évolution, à ce passage de la complicité souterraine à l’altérité entre cultures.

1. Les violences rituelles – un objet historique récent – représentaient des convulsions qui éclataient pendant les périodes de vacance des pouvoirs religieux et laïcs. Une première typologie était composée de deux faces symétriques: soit au détriment de la dépouille, des biens et des juridictions du défunt, soit au détriment des biens et des juridictions du successeur. Dans ce cas, les violences pouvaient se transformer en “allégresses” (*allegrezze*) publiques: les livres des impôts, les registres de la justice ou les entrepôts des Juifs étaient alors brûlés ou saccagés² (mais à Ferrare la protection non ambiguë des ducs réduisait les dommages subis par les Juifs et les marranes).³ Il y avait ensuite une seconde typologie de violences rituelles suscitée par les entrées solennelles des papes, des rois, des princes, des prélats, qui était parfois en connection avec une vacance (puisque l’entrée solennelle en marquait la fin), bien que ce ne soit pas toujours le cas. On prenait alors pour cible les décorations, les

dais, les étendards, les montures, ce qui semble faire appel à la sacralité du corps des souverains. On désirait entrer en contact avec ce corps, éventuellement à travers des objets, comme cela arrivait avec le corps des défunts à sanctifier: pillage en tant qu'acte de dévotion et d'amour.⁴ Il est probable que l'on puisse décrypter d'autres significations des violences qui éclataient à l'occasion des entrées solennelles. L'ensemble de ces phénomènes reste assez obscur, et il n'est pas certain que tous se placent au même titre dans la famille des violences rituelles. Cependant, il est un fait que l'utilisation du dais dans des situations non ecclésiastiques, qui se généralisa au XIV^e siècle, représenta une extension à la religion royale des éléments de la liturgie divine.⁵

En résumant au maximum une question riche d'implications historiques et anthropologiques, il faut rappeler que les pillages étaient une pratique polysémique remontant aux premiers siècles chrétiens, et capable de résister à toute condamnation. Dans cette pratique interféraient différentes logiques juridiques, religieuses, politiques, parues en des temps différents et qui ne peuvent être ramenées à une simple intention d'appropriation: la volonté de souligner le vide inhérent à chaque occasion de passage, la revanche sur l'impuissance du corps mort du souverain, la prétention que chaque nouvelle autorité reconquière consentement et légitimité, l'affirmation plus ou moins explicite d'un *jus spoli* sur les biens des Grands. Tous ces facteurs se combinaient ensuite avec les tensions sociales et économiques propres à chaque situation. La vacance était particulièrement dramatique pour la Papauté et les autres charges religieuses, où le fil conducteur que représentait la continuité du sang faisait défaut; par conséquent, les pillages rituels s'en trouvaient plus violents. Les plus fragiles parmi les dominations laïques, à savoir les plus pauvres de force, de charisme et d'automatisme héréditaire, étaient tout autant menacées. En effet, les Etats des princes d'Este furent le théâtre de maintes violences rituelles, aussi bien pendant les interrègnes que lors des entrées solennelles.⁶ Toutefois, dans les années 1560 les violences rituelles y semblent maîtrisées, à la fin d'un long engagement du pouvoir dans ce sens, un pouvoir qui a désormais répudié son séculaire et contradictoire mélange d'hostilité et de tolérance. Ce furent tantôt de menaces, tantôt de promesses ou encore d'adroites manoeuvres de vidage de l'intérieur. Tout cela dessine la variante d'un conflit entre cultures dont la représentativité dépasse peut-être ce simple cas d'étude.

2. Un épisode particulièrement grave remonte à l'installation du duc Hercule I^{er} d'Este, en août 1471. La dynamique fut complexe et elle est fut éclaircie dans tous ses détails par un contemporain, le chroniqueur Ugo Caleffini. Lorsque le duc prit possession de sa charge, "le peuple déchira et brûla tous les registres des condamnations sur la place et dans le Palais de la Raison. De plus, le peuple fracassa tous les bancs des notaires ferrarais et brûla leurs procès et leurs chaises". A ce point Hercule fit de nécessité vertu et "promulgua un ban par lequel, en signe de réjouissance, il remettait toutes les condamnations corporelles et pécuniaires;" pour sauver au moins les apparences, il exigea seulement qu'il y ait "le pardon des offensés."⁷ Ainsi disparurent les documents judiciaires et notariaux. Au fil du temps, les chartes et les corps

professionnels ne sont plus frappés par les violences, qui se fixent par contre sur la réalité physique des prisons. A ce propos, un fait curieux surgit au cours de la succession en janvier 1505, entre la mort du duc Hercule Ier et l'installation d'Alphonse Ier. En effet, à cette occasion le rite des violences contre la juridiction reparut. Cependant, un ordre de libération légale des prisonniers permit de le canaliser à l'avance et la libération eut ensuite lieu grâce à un trou dans le mur. Voici comment en parle le chroniqueur Giovanni Maria Zerbinati: "on fit sortir de prison tous les détenus sur ordre de sa Seigneurie, et ces prisonniers sortirent par un trou fait dans le mur sous la fenêtre ferrée qui donne sur la place." Ce témoignage illustre très bien la fin d'un rite, devenu pure mémoire formelle de désordre, sous le contrôle du souverain qui accorde l'amnistie: une manœuvre de détournement plus efficace que n'importe quelle interdiction ou menace.

Le chroniqueur précise encore: "cette rupture du mur a été faite pour observer le statut de Ferrare."⁸ Mais dans les statuts ferrarais on ne trouve aucune rubrique ayant un tel contenu: ni dans les premiers statuts médiévaux que l'on connaisse, remontant à 1287, ni dans les nouveaux statuts octroyés par le duc Borso d'Este en 1456 (imprimés en 1476 et encore en vigueur en 1505, année du témoignage de Zerbinati).⁹ Sans en être entièrement satisfait, je veux quand même essayer de donner une explication. Par "statut" ne faudrait-il pas comprendre ce qu'on appelle aujourd'hui "constitution matérielle"? Le chroniqueur ne donnerait-il pas force de "statut" à la coutume populaire, autonome de toute codification formelle? En effet, les statuts de Borso auraient difficilement admis cette pratique indisciplinée, vu qu'ils portent principalement sur le renforcement de l'autorité du seigneur.

Il n'était cependant pas facile de concilier le consentement aux impulsions du peuple et l'affirmation du pouvoir. Laxisme et rigorisme pouvaient tous deux aboutir à des résultats impopulaires, comme le rappelle le chroniqueur Mario Equicola (en réalité, pseudo-Equicola, s'agissant d'une fausse attribution). D'après lui aussi, en 1505, quand les "prisons furent ouvertes", on relâcha "tous les prisonniers". Mais le pseudo-Equicola ajoute que parmi les hommes libérés, il y avait un certain Piero da Modena, "qui en 1504 avait tué deux femmes". Naturellement Piero s'échappa, "et le peuple fut très déçu que Son Excellence ne le fit pas mourir".¹⁰ Il était impossible de faire des discriminations sous la poussière des murs qui s'écroulaient, pendant que la foule attendait frémissante le geste magnanime. On suppose que le duc ait ainsi raisonné alors qu'il essayait de coloniser les violences rituelles. Mais justement un élément constitutif de cette ritualité manqua à son geste d'autorité, la flexibilité de l'action, la possibilité d'improvisation à partir d'un schéma implicite. Et en effet, le peuple fut "très déçu". Encore à propos de prisonniers, durant l'automne 1534, pour la succession d'Hercule II à Alphonse Ier, presque tout continua comme en 1505. Le témoin oculaire Angelo Pendaglia en parle en ces termes: "tous les prisonniers gais et heureux criant Duc Duc furent libérés des prisons publiques."¹¹ Cependant, le trou (autorisé) dans le mur n'est pas mentionné: il a évidemment représenté une brève phase historique intermédiaire, entre les violences rituelles libres et leur suppression.

Les indisciplines sont en train de passer sous contrôle. On continue encore dans cette direction à l'acte de l'installation d'Alphonse II, en novembre 1559. Avant de se retirer dans le château pour le banquet, Alphonse fit ouvrir les prisons, manifestant ainsi sa propre autorité juridictionnelle. On précise que les prisonniers libérés par le duc furent cinquante et un, "mais pas pour dettes". A part le fait qu'on ne parle plus de murs défoncés, tous les prisonniers ne sont donc pas graciés: les détenus pour dettes en sont exclus. On a effectué un tri et un comptage et l'autorité du duc a résisté jusqu'à trouver un point d'équilibre acceptable pour tous ("avec très grande approbation")¹². Le déplorable incident de 1505, lorsque l'assassin Piero da Modena s'était enfui, ne s'est plus reproduit. Les violences rituelles lors de la vacance semblent maîtrisées, du moins dans leurs aspects les plus dangereux; ainsi le corps de l'Etat s'est émancipé du corps mortel du souverain, et s'est ancré à la continuité dynastique.

Là où il n'y avait pas de continuité, le discours était naturellement tout autre. A Rome, pendant le mois d'août de cette année 1559, de violents pillages s'étaient déchaînés à la mort de Paul IV Carafa; le même phénomène s'était produit sur le territoire de Mantoue, près de Ferrare, à peine un mois avant l'installation d'Alphonse II, quand s'était répandue la fausse nouvelle d'après laquelle le cardinal Hercule Gonzague avait été élu Pape.¹³ On imagine que les Este en furent informés et qu'ils poussèrent un soupir de soulagement pour le déroulement tranquille de leur vacance.

3. Mais des désordres survivent aussi à Ferrare, pendant l'automne 1559. Le cortège d'installation était à peine arrivé dans la cathédrale et le nouveau duc Alphonse II descendu de son cheval, quand un des "jeunes" de la suite "lui retira le dais qui fut déchiré et partagé et lui retira son destrier;" le cheval "fut ensuite racheté pour beaucoup d'écus."¹⁴ Le témoignage du chroniqueur Paolo da Lignago introduit la forme de violence rituelle spécifique des cortèges de couronnement et des entrées solennelles. Même Ugo Caleffini le certifie, en parlant en 1491 de l'entrée à Ferrare d'Anne Sforza, épouse du futur Alphonse Ier: "le dais fut déchiré en mille morceaux par le peuple et l'haquenée de l'épouse fut prise avec la force." Un autre chroniqueur, Bernardino Zambotti, le confirme à propos de l'arrivée de la seconde femme d'Alphonse Ier, Lucrece Borgia, en 1502: "l'épouse fut conduite aux escaliers en marbre de la cour du Palais ducal, et à peine fut-elle descendue que l'on pilla son dais (ando a sachomano) et les palefreniers prirent sa mule" (et naturellement, "tous les prisonniers furent relâchés par allégresse").¹⁵ Parfois les gouvernants eux mêmes anticipaient les événements. Ainsi, en mai 1452, les étendards utilisés pour l'investiture de Borso d'Este furent lancés au peuple pour qu'il les déchire. En prévision du résultat final, ces objets rituels étaient souvent faits de vieux tissus de vêtements féminins; nous savons toutefois que le dais qui fut ensuite mis en pièces sous lequel entra Eléonore d'Aragon en 1473, avait été décoré par Cosmé Tura.¹⁶ Vu l'importance de ce peintre, il s'agit sans aucun doute d'une perte.

Les enthousiasmes pour ces dépouilles rituelles étaient très vifs et exprimaient une légalité populaire indépendante de celle officielle (c'est là sûrement une autre face de l'"économie morale").¹⁷ En 1559, au fond, tout se passa bien, et le mélange carnavalesque de violence fictive

et réelle, de règle et de transgression, ne dépassa pas les limites tolérées. Mais peut-être que la journée ne se déroula pas vraiment “sans tapage”, comme en juge Paolo da Lignano. En effet, le noble Alessio Visdomini se souvient d’un tel vacarme devant la cathédrale, “qu’il semblait qu’un fait d’armes avait éclaté”. Pourtant les choses étaient allées moins bien la dernière fois, en 1534, quand Hercule II d’Este avait pris le pouvoir. “Il y eut une échauffourée pour prendre le cheval à Son Excellence” – raconte encore Visdomini – “et il dut se faire donner une épée et commença à frapper, et on dit qu’il y eut deux ou trois blessés.”¹⁸ Les coups de sabre sont confirmés par Paolo da Lignano: “vu la foule, le Seigneur prit une épée en main pour se frayer un chemin avec la force”, avant que “les gens ne déchirent son dais.” Le témoin Angelo Pendaglia précise que ce fut précisément un pillage: “le cheval très richement décoré fut tout de suite mis à sac;” “le dais réduit en cent morceaux par allégresse fut gagné par plusieurs personnes.”¹⁹

La confusion qui régnait en 1534 se traduisit aussi par un homicide. Il fut commis sur le parcours des funérailles d’Alphonse Ier, non loin de l’église du Corpus Domini, destination de la dépouille mortelle: “pendant qu’on transportait le corps, un jeune fut tué par un autre d’une estocade dans la poitrine derrière l’église de Saint-François, où éclata un grand tumulte d’armes.”²⁰ L’esprit d’insubordination des villes d’Ancien Régime pouvait éclater à tout moment et transformer les violences rituelles en incidents sanglants. Hercule II le savait bien puisqu’il avait dégainé son épée pour se protéger, abandonnant ainsi la résignation à laquelle les autorités se livraient en ces occurrences. La violence pouvait donc dégénérer (comme à Carnaval) et en tout cas sa ritualité d’origine médiévale était en train de se perdre.

4. Deux épisodes modénais, l’un en 1528, l’autre en 1561, rendent compte de ce processus de normalisation. Modène était la seconde ville par importance appartenant aux ducs d’Este, elle était presque aussi peuplée que Ferrare, et tout ce qui s’y passait avait un grand retentissement. Le premier épisode concerne l’arrivée de Renée de France dans les Etats où elle serait devenue duchesse. La grande politique des alliances dynastiques se heurta alors à des comportements populaires encore rebelles. Les données de base sont connues. En 1528 Hercule, héritier d’Alphonse Ier d’Este, avait contracté un mariage d’exception. En échange de l’adhésion ferraraise à la Ligue de Cognac, il avait eu pour épouse Renée, fille du défunt Louis XII et belle-soeur du roi François Ier (Renée est plus connue pour son adhésion successive au calvinisme, mais c’est une autre histoire). Les noces d’Etat entre Hercule et Renée s’étaient déroulées dans un des lieux sacrés de la monarchie française, la Sainte-Chapelle de Paris. Ensuite ce fut le commencement du long voyage vers les Etats des Este. Les autorités locales étaient en alerte à cause de la complexité des cérémonies, de la nécessité d’approvisionnements adéquats, du risque toujours possible de complot. Mais il y avait une autre menace: la menace des violences rituelles.

Au cours de leur voyage vers Ferrare, Hercule et Renée rencontrèrent d’abord Reggio et ensuite

Modène. Depuis cette ville, il est possible d'illustrer aussi ce qui eut lieu à Reggio, grâce à la loquacité du chroniqueur modénais Tomasino de' Lancillotti, qui nous offre un texte dans lequel la dialectique des pouvoirs, des normes et des cultures est exposée avec une rare clarté.²¹ L'arrivée des princes à Modène était prévue pour le 12 novembre 1528. Tomasino commence à s'en occuper trois jours avant, le lundi 9: "La magnifique Communauté de Modène a préparé un dais en soie de satin blanc pour aller à la rencontre de l'épouse et veut que les jeunes de la ville qui le portent le déchirent à leur gré, et ce seront à eux d' avoir le cheval de la mariée". Traditionalistes – ou pessimistes – les magistrats locaux prévoient et acceptent le pillage du dais et de la monture de Renée.

Mais tout de suite se profile une divergence de point de vue avec l'autorité "centrale" du duc Alphonse Ier, qui évidemment considère la coutume comme incompatible avec le rang royal de la princesse. En plus, peut-être Alphonse ne veut pas qu'on se méprenne quant au titre de "très bons partisans français" que Brantôme même reconnaîtra au lignage des Este.²² Voilà Tomasino: "Jeudi 12 novembre. Ban de l'illustrissime Seigneur Duc: sous peine de mort, que personne n'ose porter la main sur la mule de l'illustrissime dame et épouse de don Hercule son fils, ni sur la litière, ni déchirer le dais, ni prendre les armes." Le duc aurait ensuite décidé lui-même comment distribuer "le cadeau qu'il fera aux jeunes de Modène envoyés à leur rencontre, et cela pour éviter tout scandale." Déjà à Reggio il y avait eu quelques incidents, continue Tomasino: "les jeunes de Reggio ayant voulu commettre des actes comme ceux dits, ils en sont venus aux mains avec les halbardiers allemands et il y a eu cinq blessés parmi ceux de Reggio". Bref, un conflit avait éclaté entre l'autorité "moderne" du duc – incarnée par ses mercenaires suisses – et la culture traditionnelle.

L'entrée à Modène, précédée de tant de tensions, eut lieu le jeudi 12. Renée était allongée sur une litière, ses demoiselles chevauchaient des mules, ensuite venaient des ambassadeurs français, vénitiens et florentins, des gentilshommes français et ferrarais, et naturellement l'époux Hercule et le duc Alphonse. Les Modénais bougèrent: "les seigneurs Conservateurs avec le dais en soie blanche, porté par quelque trente jeunes de Modène habillés d'une tunique en velours et d'une veste en soie, allèrent à sa rencontre à la porte Citanova et l'accueillirent sous le dais." On commença à parcourir les rues de la ville et tous se contrôlèrent pendant un certain temps. Mais l'intempérance d'un participant, plus rebelle ou peut-être mal informé, suffit à mettre le feu aux poudres: "comme on approchait du château, un étranger présomptueux (*presumptuoxo*) commença à vouloir déchirer le dais et ce fut le capharnaüm, parce qu'il avait été convenu de ne pas le déchirer sur ordre du duc, mais il fut tout déchiré." Même le gouverneur de Modène, Giacomo Alvarotti, qui criait et proférait des menaces ne réussit pas à rétablir l'ordre. "Et après que la mariée se fut levée de sa litière, les dits jeunes lui arrachèrent les mules qui la soutenaient et emportèrent la litière." Mission accomplie, pillage réussi, autorité du duc bafouée. Personne ne sembla trop effrayé, d'ailleurs "beaucoup d'allégresses" suivirent: feux, luminaires, musiques, carillonnements, coups d'artillerie et

d'arquebuse, "au point qu'il semblait que le ciel allait s'écrouler."

Mais la revendication du droit populaire—d'une norme juridique vernaculaire—ne finit pas avec la voyante insubordination que l'étranger avait si facilement déchaînée. En tous cas, la "présomption" de cet acteur anonyme doit être éclaircie. Dans la littérature moraliste de la fin du Moyen Age et du début des Temps Modernes la parole avait une forte prégnance. Elle désignait, techniquement, une des formes traditionnelles d'orgueil parmi un éventail sémantique qui comprenait le désir d'exceller ("s'estimer trop et n'estimer pas assez autrui", selon Montaigne), la volonté de dépasser les limites de ses propres devoirs et pouvoirs, pour arriver jusqu'à l'exercice illégal de la force.²³ C'est avec le mot *praesumptio*, "droit abusif", que les conciles médiévaux définissaient les pillages rituels.²⁴ Et on peut aussi rappeler le formulaire législatif de la République de Venise: "Que personne n'aie la hardiesse ni la présomption..." (*Nessun ardisca over presuma...*). En 1528 à Modène, en parlant politique, c'était un défi au ban ducal. Mais cela avait eu lieu et le "présomptueux" avait même remporté un grand succès. A ce point l'autorité ne pouvait que respecter l'étape rituelle successive, qui consistait à racheter les biens volés, les mules et la litière.

On savait déjà, remarque Tomasino, que "le duc a fait donner aux jeunes de Reggio, qui allèrent à la rencontre de la mariée, vingt-cinq écus". Et ainsi le vendredi 13 novembre un délégué d'Alphonse Ier s'adressa aux jeunes de Modène: "ce matin le comte Roberto Boschetto a voulu donner aux jeunes de Modène trente écus pour le rachat des mules et de la litière qu'ils ont pris à la mariée". Mais les jeunes s'offensèrent: "ils n'en ont pas voulu disant que les habitants de Reggio avaient reçu vingt-cinq écus et que eux valent plus que ceux-là, et plutôt ils rendront tout gratuitement". Bref, les Modénais déclarent qu'ils ne peuvent pas accepter une somme trop semblable à celle offerte aux habitants de Reggio qu'ils estiment leur être inférieurs. Aussitôt dit, aussitôt fait. "Le samedi 14, les jeunes ont fait don au prince Hercule des mules et des litières qu'ils déroberent à la mariée le 12, cela parce qu'on ne leur a offert que trente écus et ils n'en ont pas voulu, ils ont préféré faire un cadeau mais conserver leur réputation". A quoi bon défier la colère du duc pour ensuite se contenter de peu? Autant tout offrir, réaffirmant ainsi avec un seul geste que c'étaient eux, les pilleurs, les propriétaires légitimes.

L'histoire, à laquelle Tomasino consacre autant d'espace, mérite plus d'un commentaire. Comme dans toutes les cultures urbaines de l'époque, les "jeunes" protagonistes confirment d'être non une simple classe d'âge mais un véritable groupe rituel;²⁵ par contre, leur identité sociologique semble s'effacer. Ils ne sont pas entourés d'un pouvoir efficace et univoque capable de plier la situation à ses intentions. Au début les autorités modénaises acceptent l'ancienne coutume. Mais le duc l'interdit, la considérant comme un "scandale", et va jusqu'à menacer (à vide) de condamner les coupables à mort. L'interdiction ne fait pas long feu, il suffit qu'un "présomptueux" ne la respecte pas pour que tous se déchaînent. A ce point, le pillage, insouciant des interdictions formelles, rentre dans son sein de licéité traditionnelle (licéité: non pas anomie

ou chaos); les jeunes prétendent même imposer leurs conditions de rachat. Cependant le duc résiste sur ce point pour se venger de l'échec subi et aussi pour ne pas offenser la communauté de Reggio: son action ne peut certainement pas exacerber les rivalités entre les deux villes. A la fin le duc l'emporte sur le plan matériel, mais sans doute y remet-il sur le plan de l'honneur, en subissant un don manifestement agressif.²⁶ On se trouve donc devant une phase de transition. Les violences rituelles ne sont plus tolérées sans restriction, mais l'autorité n'a pas encore les moyens pour vraiment les empêcher: elle peut tout au plus en déranger un peu les auteurs.

5. Au bout d'une trentaine d'années, dans une situation analogue cette négociation complexe ne se représenta plus. Le 15 juin 1561 Alphonse II d'Este fit sa première entrée solennelle à Modène en tant que duc. Les autorités locales codifièrent à l'avance chaque acte rituel, y compris les violences, dont les jeunes ne furent que les exécuteurs obéissants. Tout d'abord, comme le rappelle le chancelier de la ville, Giovanni Maria Barbieri, on décida qui aurait l'honneur du pillage: "On tira au sort la compagnie de jeunes (*muda*) qui devait soustraire le cheval au duc quand ce dernier en descendrait, et cela incombait aux Blancs [les autres étant les Jaunes] et en particulier au sieur Hercole Balugola, un jeune homme très vigoureux". Même l'utilisation des bénéfiques du rachat du cheval "fut, d'un commun accord de la part de tous les jeunes, laissée à l'arbitre de leurs chefs". Sur ces bases, "pour respecter l'ordre et éviter toute confusion ou offense", les magistrats approuvèrent.

Contrairement à l'an 1528, il n'y eut pas d'imprévus. On avait été plus adroits. Au lieu de choisir l'opposition frontale, on avait préféré le vidage de l'intérieur, comme à Ferrare pour la libération des prisonniers en 1505 (mais sur ce point à Modène on fit maintenant preuve d'avarice: "on libéra quelques prisonniers, mais pas tous"). A la fin du tumulte programmé, "le dais resta aux palefreniers et les jeunes s'en retournèrent jubilant avec Balugola, qui était monté sur le cheval ducal; ensuite ils eurent en échange cent écus d'or, dont une partie fut dépensée pour acheter vingt-cinq bras de velours afin d'organiser une course de chevaux le dimanche suivant". Tout en tenant compte de l'évolution des prix, le rachat est considérablement supérieur à celui proposé et refusé en 1528 (trente écus). Mais on y est arrivé par voie hiérarchique et, en y regardant de plus près, quel est le résultat de tant d'indiscipline? une course de chevaux. Désormais réduits à être un groupe rituel tout à fait inoffensif, il semble que les "jeunes" se plaindront seulement que le dais "soit fait de satinette, très étroit et piètre."²⁷

La parabole (pas seulement locale) des violences rituelles se résume dans la différence entre les deux entrées modénaises. La route vers la "modernité" (de la politique, des Etats, des normes) comprend plusieurs phases de transitions et ce cas d'étude en met une en lumière. Le terme modernité, en général à éviter parce qu'il est trop vague, semble ici prendre le sens précis de homogénéité culturelle construite d'autorité. Mais retournons à la capitale, à Ferrare. Ici les violences liées aux entrées solennelles semblent continuer, après le bras de fer modénaise de 1528. Pourtant le 22 avril 1543, la visite à Ferrare du pape Paul III Farnèse se déroula sans grands

inconvenients. Le programme du cérémonial composé par un prélat de la curie romaine, Gianfrancesco Firmani, fut respecté sans surprise jusqu'à l'avant dernier moment. Le "dais broché d'or", qui autrefois aurait été une irrésistible tentation, traversa tranquillement la foule qui applaudissait, raconte une chronique anonyme; et si on vit les "jeunes de la ville", ce ne furent que les quatre-vingt en "livrée" assignés à la personne du pape.²⁸

Quand tout fut terminé et quand l'hôte se retira dans la résidence ducale, alors seulement quelque chose se passa. Le lettré ferrarais Agostino Mosti en parle dans une lettre du 25 avril: "le pape n'était pas encore arrivé en haut du grand escalier, que les jeunes Rouges firent l'anatomie de la chaise pontificale et les palefreniers la firent au dais"; "selon la coutume", commente un autre témoin, Alessio Visdomini. Après les Blancs et les Jaunes de Modène, c'est au tour des Rouges de Ferrare et sous peu aussi des Blancs de Ferrare: dans les villes italiennes de l'époque, presque toutes les couleurs inspirent des compagnies de jeunes. En outre, on signale l'originalité du langage avec lequel on exprime la destruction rituelle de la chaise et du dais: "ils firent l'anatomie". Il faut ajouter que la scène fut observée par un visiteur d'exception, à peine arrivé de Venise pour travailler au portrait de Paul III: "messire Titien", le Titien²⁹ (le portrait, peint au cours des semaines qui suivirent, se trouve aujourd'hui au Musée de Capodimonte à Naples).³⁰ On aimerait bien retrouver quelque part dans la production du Titien un détail de bataille ou d'émeute qui contienne l'écho de cet épisode ferrarais.

On imagine bien que pendant ces heures la surveillance exercée par Hercule II d'Este fut de fer, vu que le Duché de Ferrare était vassal de la Papauté (et la duchesse Renée, soupçonnée d'hérésie). Il est un fait qu'en 1528 le duc n'avait pas réussi à prendre le contrôle à Modène, par contre, il réussit à capsuler l'incident de façon que le pontife revêche ne s'en aperçoive presque pas. C'est désormais cette voie qui est choisie: ne plus s'opposer aux violences, mais les isoler, les marginaliser et ainsi les neutraliser. Le 17 février 1560 la nouvelle épouse du duc Alphonse II d'Este, Lucrèce de Médicis, arriva à Ferrare, et tout se déroula de la même façon. Ce ne fut qu'après l'entrée de la dame dans la Cathédrale, que "on laissa les jeunes Blancs prendre la litière", raconte le témoin Agostino Mosti; "la litière et le dais", ajoute Paolo da Lignago.³¹ Il s'agit d'une concession, faite de surcroît en l'absence de la princesse, qui à partir d'ici – et cela avait été prévu – aurait continué son parcours en carrosse. L'épisode fut si peu important qu'un autre observateur, Alessandro Sardi, ne le mentionna même pas, ayant pourtant décrit le "dais en soie blanche" et les "jeunes habillés de blanc" – des jeunes non libres, étant "sous la conduite du chevalier Paolo Emilio Brenero, leur chef".

Le climat avait véritablement changé et les livrées imposées aux jeunes (soumis à des "chefs") le démontrent mieux que tout. On ne suspend plus les règles formelles au bénéfice des règles tacites, pas même de façon épisodique; la complicité du pouvoir est finie, la déviance et la norme naissent et se séparent. Sans recenser toutes les entrées successives à Ferrare, un dernier rendez-vous mérite d'être signalé. En juillet 1574, Henri III de France séjourna en ville, issu de sa brève et malchanceuse expérience comme roi de Pologne. Le cas est un peu différent puisqu'il s'agit d'un

hôte étranger, tandis que Paul III était le vrai titulaire de la souveraineté à Ferrare. Mais c'est précisément parce qu'il n'y avait pas de dangers directement politiques que l'entrée du roi aurait pu être une occasion d'or pour les "jeunes", s'ils avaient encore été actifs. Par contre, le dais broché, escorté par des jeunes en livrée, arriva intact à la fin de la journée, après avoir défilé sous les arcs dessinés par l'antiquaire ducal Pirro Ligorio.³² Les dérèglements ritualisés de la culture urbaine furent remplacés par le torrent en crue de l'iconographie aulique et de l'épigraphe de cour.

¹ Cf. N.Z. Davis, *Les cultures du peuple. Rituels, savoirs et résistances au 16e siècle*, Paris, 1979, pp. 159-209 (trad. fr.).

² Cf. surtout *Saccheggi rituali. Premesse a una ricerca in corso*, a cura di C. Ginzburg, in *Quaderni Storici*, 65 (1987), pp. 615-636; C. Ginzburg, *Pillages rituels au Moyen Age et au début des temps modernes*, dans *Normes et déviations*. Neuchâtel, 1988, pp. 312-325; ensuite, A. Boureau, *Il corpo del Papa*, dans *Gli occhi di Alessandro. Potere sovrano e sacralità del corpo da Alessandro Magno a Ceausescu*, a cura di S. Bertelli, C. Grottanelli. Firenze, 1990, pp. 83-85; A. Paravicini Bagliani, *Il corpo del Papa*. Torino, 1994, pp. 147-154, 224-229. D'autres points de vue: J. Starobinski, *Largesse*. Paris, 1994, pp. 48-53.

³ Cf. R. Segre, *La formazione di una comunità marrana: i portoghesi a Ferrara*, dans *Storia d'Italia. Annali 11. Gli ebrei in Italia*, a cura di C. Vivanti. Torino, 1996, pp. 779-841.

⁴ Phénoménologie et débat: S. Bertelli, *Il corpo del re. Sacralità del potere nell'Europa medievale e moderna*. Firenze, 1990, pp. 87-96.

⁵ Cf. B. Guenée, S. Lehoux, *Les entrées royales françaises de 1328 à 1515*. Paris, 1968, p. 17.

⁶ Cf. T. Torri, "'Allegrezze' e feste pubbliche: Modena fra '400 e '500", *Quaderni storici*, 79 (1992), pp. 215-229; C. Ginzburg, *Jean Fouquet. Ritratto del buffone Gonella*. Modena, 1996, pp. 19-21; G. Ricci, *Il principe e la morte. Corpo cuore effigie nel Rinascimento*. Bologna, 1998, pp. 77-85.

⁷ U. Caleffini, *Diario*, Biblioteca Apostolica Vaticana, ms. Chig. I l° 4, c. 5r; aussi P. da Lignago, *Cronica estense*, Archivio di Stato, Modène, ms. 69, c. 132v.

- ⁸ G.M. Zerbinati, *Croniche di Ferrara*, a cura di M.G. Muzzarelli. Ferrara, 1989, p. 51.
- ⁹ Cf. *Statuta Ferrariae anno MCCLXXXVII*, a cura di W. Montorsi. Ferrara, 1955; *Statuta civitatis Ferrariae*, s.l. (mais Ferrare), Severinus Ferrariensis, 1476.
- ¹⁰ M. Equicola di Alveto, *Annali della città di Ferrara*, Biblioteca Comunale Ariosteia, Ferrare, ms. Il 355, *ad annum* 1505. Cf. P. Cherchi, *Equicola, Mario*, in *Dizionario biografico degli italiani*, XLIII. Roma, 1993, p. 38.
- ¹¹ A. Pendaglia, *La solennissima creazione dello ill.mo novo duca de Ferrara per l'ill.mo et excell.mo principe et signor don Hercule*, s.l. s.d. (mais Ferrare 1534), p. Aiiiiv. Une édition parue au XIXe siècle est meilleure: Id., *Sopra l'avvenimento al seggio ducale di Ferrara di Ercole secondo*, a cura di G. Antonelli. Ferrara, 1869, p. 22.
- ¹² Cf. P. da Lignago, *Cronica*, cc. 337v-354r; aussi *La creazione del sig. Alfonso Il duca quinto di Ferrara*, s.l. s.d. (mais Ferrare 1559), p. Aiiiiv-Ev; A. Sardi, *Creazione del duca Alphonso II. Essequie del duca Hercole II. MDLIX*, Biblioteca Comunale Ariosteia, Ferrare, ms. Antonelli 494, cc. n.n.
- ¹³ Cf. *Saccheggi rituali*, pp. 615-616.
- ¹⁴ P. da Lignago, *Cronica*, cc. 352r-v; aussi A. Sardi, *Creazione*, cc. n.n.
- ¹⁵ U. Caleffini, *Diario*, c. 264v; B. Zambotti, *Diario ferrarese dall'anno 1476 sino al 1504*, a cura di G. Pardi. Bologna, 1934-37, p. 314.
- ¹⁶ Cf. T. Tuohy, *Herculean Ferrara. Ercole d'Este, 1471-1505, and the Invention of a Ducal capital*. Cambridge, 1996, pp. 269-270.
- ¹⁷ Cf. E.P. Thompson, "The Moral Economy of the English Crowd in the XVIIIth Century", *Past and Present*, 50 (1971), pp. 76-136.
- ¹⁸ A. Visdomini in N. Tacoli, *Parte terza delle memorie storiche di Reggio di Lombardia*. Carpi: Stamperia del Pubblico, 1769, pp. 236, 256-257 (et A. Visdomini, *Sopra l'avvenimento al seggio ducale di Ferrara di Ercole II e di Alfonso II successore di lui*, a cura di L. Maini. Modena, 1856, p. 13).
- ¹⁹ P. da Lignago, *Cronica*, c. 236r; A. Pendaglia, *La solennissima creazione*, pp. Aiiiiv-Aivv; Id., *Sopra l'avvenimento*, pp. 22-23.
- ²⁰ P. da Lignago, *Cronica*, c. 237v.
- ²¹ T. de' Bianchi detto de' Lancillotti, *Cronaca modenese*, in *Monumenti di storia patria delle province modenesi. Serie delle cronache*, III. Parma, 1865, pp. 420-423. L'épisode n'est pas bien compris par B. Fontana, *Renata di Francia duchessa di Ferrara*, I. Roma, 1889, pp. 70-72 ("Coutume bizarre, et peu honorable de ces temps-là...").
- ²² Brantôme, *Oeuvres complètes*, par P. Mérimée, L. Lacour, III. Paris, 1859, p. 191.
- ²³ Cf. G. Ricci, *Povertà vergogna superbia. I declassati fra Medioevo e Età moderna*. Bologna, 1996, pp. 145-146, 149-150; Montaigne, *Oeuvres complètes*, par A. Thibaudet, M. Rat. Paris, 1980, p. 616 (*Essais*, II XVII: *De la presumption*).
- ²⁴ Cf. Saccheggi, *Rituals*, p. 619.
- ²⁵ Cf. R.C. Trexler, *Public Life in Renaissance Florence*. New York-London, 1980, pp. 387-399.
- ²⁶ Évidemment, cf. M. Mauss, *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, in *Sociologie et anthropologie*. Paris, 1950, pp. 143-279.
- ²⁷ Cf. G.M. Barbieri, *Entrata solenne di Alfonso II duca di Ferrara in Modena*, a cura di T. Sandonnini. Modena, 1880, pp. 13, 31, 35.
- ²⁸ Dans B. Fontana, *Renata di Francia*, II. Roma, 1893, pp. 177-191. Cf. aussi A. Mamczarz, *Gli spettacoli*

cavallereschi a Ferrara nel Cinquecento, dans *Il teatro italiano del Rinascimento*, a cura di M. de Panizza Lorich. Milano, 1980, pp. 430-431.

²⁹ [A. Mosti], *Lettera nuova de tutte l'entrate, feste, giostre, comedie e doni per la venuta del papa Pavolo III a Ferrara*, s.l. s.d., s.p.; A. Visdomini in N. Tacoli, *Parte terza*, pp. 243-244.

³⁰ Cf. *Le siècle de Titien. L'âge d'or de la peinture*. Paris, 1993, pp. 580-581 (fiche par R. Valcanover).

³¹ [A. Mosti], *Lettera narratoria delle solenni feste et pompe celebrate in Ferrara nella venuta dell'ecc.ma [...] Lucretia de' Medici*, s.l. s.d., s.p.; P. da Lignago, *Cronica*, c. 368v.

³² Toujours utile P. de Nolhac, A. Solerti, *Il viaggio in Italia di Enrico III re di Francia*. Torino, 1890, pp. 171-179; ensuite, M. Miotti, *I simboli del trionfo: Ferrara accoglie Enrico III, in Alla corte degli Estensi. Filosofia arte e cultura a Ferrara nei secoli XV e XVI*, a cura di M. Bertozzi. Ferrara, 1994, pp. 287-298 (à compléter avec G.M. di Massa, *Memorie di Ferrara. 1582*, Archivio Segreto Vaticano, Arm. XLVII 22, cc. 56v-57v).